

« Pour vous accompagner, vous conseiller, vous aider à réaliser vos projets »

## **Pour devenir propriétaire**

Le dispositif « Accession »

*Achat terrain – Construction  
Achat logement neuf ou ancien*

**15 000 € à 25 000 €**

*Respect plafonds de ressources PLI*

*Taux = 1%*

*Taux d'endettement < 35%*



## **Devenir propriétaires de son Logement Social Prêt Accession +**

Pour les levées d'opérations réalisées dans le cadre du dispositif PSLA et les opérations de vente HLM (dans le cadre de vente du parc social à ses occupants).

**Cliquez ici**

### Contacts